

Conseil de quartier du Vieux-pays du 17/05/2011

Présents :

Collège des habitants :

Philippe JEHANNO, Dominique RINGRESSI, Nicole VALISSANT, Arlette et Michel PALAZOT, Kumar JAYA, Karima BERABOUKH, Dominique FONTA-JOUBERT, Fatima et Bernard ROSCHI, Gladys NICOLAS-NELSON, Emmanuel GUITTON, Amic KONE

Collège des associations :

Arc en ciel – Luc PRUDHOMME, FCPE Malraux – Louisa BOUKHARI, Claudine VINCENT-SULLY et Malika CUVELIER

Collège des élus :

Alexandre BERGH, Conseiller municipal, Chargé de la Démocratie locale, Sophie DARTEIL, Maire-adjointe à l'Éducation, Chargée du Conseil de quartier du Vieux-pays; Eric ALLIGNER, Conseiller municipal, Chargé du Conseil de quartier du Vieux-pays ; Nicole DUBOE, Maire-adjointe Chargée des Vacances, de la Qualité et de la Modernité de l'Accueil des Administrés

Collège des personnes qualifiées :

Manon ECHEGUT, Architecte du foyer des Bruyères

Ville de Tremblay-en-France : Patrick BUGEAUD, Directeur de la Division Renouvellement urbain ; Dominique DIVINIAS, Directeur de la Division Urbanisme ; Rémy FOURCHE, chef de service Foncier, Division Urbanisme ; Serge BLANCHARD, Travaux Voirie domaine Public, Division Voirie et Infrastructures ; Guylène LEMOINE, Directrice de Division Architecture et Bâtiments Communaux ; Pascal DELVILLE, Chef de service Espaces verts ; Lionel TUBEUF, DGA Développement territorial; Pierre GRIVOT, Journaliste, Tremblay Magazine, Division Communication ; Isabelle GOUTMANN, Directrice de la Division Démocratie Locale; Rosica TOMOVA, Chargée des conseils de quartier, Division Démocratie Locale

L'objectif de cette réunion était d'échanger sur les opérations projetées dans les mois à venir au Vieux-pays et d'avancer sur les dossiers traités dans le cadre du conseil : les services publics, les transports, l'aménagement de l'espace public, etc.

Des projets pour un développement maîtrisé et respectueux de l'environnement

E. Alligner a rappelé les principaux objectifs de la municipalité en matière de développement urbain durable : préservation des espaces naturels, lutte contre l'étalement urbain, amélioration de l'accès au logement et aux services, mixité sociale, développement de l'emploi local et du commerce de proximité, préservation du patrimoine architectural...C'est justement dans ce cadre que s'inscrit le développement maîtrisé du Vieux-pays : il s'agit de « remuscler » le quartier pour passer le seuil minimum d'habitants permettant d'attirer des commerces, des écoles et des services, mais également pour répondre prioritairement aux besoins de logements des

tremblaysiens ainsi que des employés du bassin d'emploi que constitue la plate-forme aéroportuaire.

Depuis plusieurs décennies, l'Etat pousse à la consommation foncière en supprimant les zones boisées et agricoles. Les maires de la ville se sont toujours battus contre l'urbanisation totale du territoire tremblaysien. Néanmoins, l'existence de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, atout économique indéniable, renforce la pression. Le Schéma Directeur d'Ile de France (SDRIF) exige l'urbanisation de la zone. La municipalité exige de son côté que ce développement se fasse dans de bonnes conditions : il ne s'agit en aucun cas de créer des « cités dortoirs » ou de construire au milieu des champs. En 2006, la Ville a signé une convention pluriannuelle avec l'Etat, par laquelle elle s'engage à construire 1270 logements en 8 ans : 930 logements classiques dont un tiers au Vieux Pays et 340 logements spécifiques dont deux tiers au Vieux-Pays. Les logements spécifiques vont être construits au Vieux-pays, car la zone d'exposition au bruit de l'aéroport ne permet pas de construire de logements classiques.

Ces objectifs de construction se déclineront autour de différents programmes (collectifs, individuels, locatifs, d'accession) dont la plupart ne sont qu'en phase prospective. Ces programmes seront présentés au conseil au fur et à mesure de leur avancement, afin d'avoir l'avis des habitants sur les projets et sur les conditions de leur mise en oeuvre.

P. Bugeaud souligne que le site géographique du Vieux-pays a des atouts indéniables, mais pose également des contraintes, notamment en termes de construction. Les possibilités de construction de logement sont très limitées par les deux canalisations de gaz haute pression et les lignes haute tension au Nord et au Sud, l'autoroute 104 et sa zone protection, la zone de survol de l'aéroport du Bourget, ainsi que la limite avec Mitry à l'Est. Le Grenelle de l'Environnement rejoint aujourd'hui la position de la municipalité, car il interdit l'étalement urbain. Ainsi, les zones de construction se réduisent à certaines parties du vieux village, notamment à sa partie centrale.

▪ **Foyer des Bruyères rue de la Mairie**

L'architecte M. Echegut a présenté son projet de foyer d'hébergement pour adultes handicapés, qui sera réalisé rue de la Mairie pour l'association Arc-en-Ciel. La résidence proposera 30 chambres pour les personnes malades. Afin de concevoir un bâtiment économe en énergie, l'association a fait appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Haute Qualité Environnementale. Une attention particulière a été faite à l'insertion du foyer dans l'environnement immédiat.

Questions des habitants

« *Qui subventionne le projet ?* »

Un montage financier complexe a été fait entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'association, qui a fait des emprunts bancaires.

« *Quelle est la hauteur du bâtiment ?* »

La hauteur du bâtiment est celle qui est permise par le Plan Local d'Urbanisme : entre 9 et 10 mètres pour les différentes parties.

« *Quand les travaux de construction vont-ils démarrer ?* »

Si tout se passe comme prévu, les travaux démarreront en janvier – février 2012.

« *Quand le nouveau commerce rue de la Mairie sera-t-il installé ?* »

Le commerce sera installé après l'achèvement des travaux de construction. Plusieurs enseignes se sont déjà intéressées au local commercial, mais ne veulent pas s'engager avant la fin du chantier.

▪ **Résidence des jeunes actifs 22 rue Jules Guesde – 15 rue du Cimetière**

124 logements locatifs pour jeunes actifs de la plateforme aéroportuaire de Roissy seront construits à l'extrémité Est du Petit Tremblay. Deux bâtiments le long des deux rues vont être réalisés avec un accès voitures à l'Est et un alignement à 4,5 m de la voirie pour permettre un aménagement ultérieur. Les logements seront de petite taille, adaptés pour des jeunes actifs célibataires ou en couple.

▪ **Résidence du Vieux Pigeonnier rue Louis Eschard et rue Gosse**

70 logements en accession à la propriété au centre du bourg historique vont voir le jour dans deux ans. Le projet de Logipostel, conçu avec les Architectes de Bâtiment de France, a été retenu par la Ville pour sa qualité architecturale. Les bâtiments de la résidence respecteront le style et la forme de l'ancienne ferme et seront labellisés Bâtiments Basse Consommation (BBC). La Ville a veillé à ce que le programme de logements soit diversifié : studios, 2, 3, 4 ou 5 pièces.

Une réunion aura lieu les 24 et 25 mai prochains, de 16h à 20h à l'Hôtel de Ville, pour présenter en détail la résidence et les conditions de vente des logements.

▪ **Projet d'extension de l'école André Malraux**

Le groupe scolaire Malraux est l'un des plus grands groupes scolaires de la ville : il est constitué de deux écoles (maternelle et élémentaire), un centre de loisirs et un lieu de restauration. Comme la population augmente, les effectifs de l'école vont également augmenter. La première phase des travaux, livrée en février, consiste en la création de 4 salles de classe supplémentaires pour l'école élémentaire. La phase en cours consiste en la création d'un grand lieu de restauration (début des travaux en juillet 2011) et la création de 4 salles de classes pour l'école maternelle (début des travaux en 2012). Il est également prévu de construire un centre de loisirs avec trois salles pour les enfants.

Questions et avis des habitants

« *Il y aura-t-il plus de places de parking pour l'école ?* »

Le nombre de places de parking de l'école est largement suffisant. Il y a même 10-15 places de parking pour les enseignants, ce qui est très rare pour un parking d'école. Il serait bien de mettre également en place des pédibus, pour que les enfants qui n'habitent pas très loin viennent à pied. Ce mode de transport est plus écologique et faciliterait la circulation autour de l'école aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

▪ **Equipements et aménagements sportifs en réflexion**

Il est possible d'installer des équipements sportifs dans le quartier, mais leur localisation n'est pas encore définie. Plusieurs possibilités existent, mais elles doivent être débattues avec les habitants. Il est par exemple envisageable de concevoir un plateau d'évolution pour les enfants derrière l'école Malraux ou rue Gosse. Une « salle polyvalente » peut être également implantée, éventuellement sur le site de l'ancienne ferme Danjou (entre la route de Roissy et la Ruelle du Château Bleu) ou bien sur le terrain derrière l'école Malraux, mais pour l'instant il ne s'agit que de consulter les habitants en amont de la réflexion.

Questions et avis des habitants

Les habitants sont très favorables à l'installation d'équipements sportifs et des terrains de jeux pour les enfants et les adolescents. Cependant, il faudra bien réfléchir à leur localisation et à leur conception, car ils doivent être à proximité des habitations pour les usagers, mais en même temps ne doivent pas représenter une gêne pour les riverains. Ainsi, les élus proposent de mettre en place l'atelier « Sports, culture, éducation » pour avoir un espace de débat spécialement dédié au travail de concertation sur ce thème, mais également sur d'autres, comme par exemple les activités festives et les animations envisageables dans le quartier.

Avancement des dossiers traités dans le cadre du conseil

- **Aménagement de l'espace public**

Réaménagement de la rue J. Guesde

S. Blanchard a présenté les aménagements possibles rue J. Guesde et rue du Cimetière. Il est prévu de réaménager ces voiries et de créer environ 120 places de stationnement, mais le projet est seulement au stade de la conception, il n'est pas figé. Il est envisageable de faire de la J. Guesde une rue en sens unique, si les usagers considèrent que cela améliorerait les conditions de circulation dans le quartier.

Avis des habitants

Un des habitants du Chemin des Voyeux, voirie perpendiculaire à la rue J. Guesde, considère que ce changement risque de rendre la circulation dans le quartier encore plus difficile qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il vaut mieux garder les deux sens de la rue J. Guesde.

Amélioration de la signalétique

Les habitants ont signalé à plusieurs reprises l'insuffisance de la signalétique dans le quartier. Un nouveau plan de signalétique a été élaboré par la Ville et le remplacement de tous les panneaux d'information vient de démarrer. La signalétique du Vieux-pays doit être entièrement refaite d'ici trois mois. Ce nouveau jalonnement permettra de fluidifier la circulation et de faciliter l'accès aux parkings et aux équipements publics.

Réaménagement des étangs de pêche

Les étangs de pêche dans le parc du Château bleu seront réaménagés, afin de les rendre plus agréables pour les usagers. Le projet de réaménagement est mené en concertation étroite avec l'association « Les fins-hameçons du Sausset ». Pour ne pas gêner les pêcheurs, il démarrera après la saison de pêche.

Raccordement au réseau de fibre optique

Tous les équipements du quartier ont déjà été raccordés au réseau de fibre optique qui permet un très haut débit de la connexion Internet.

- **Transports publics**

Résultats de l'enquête sur les déplacements

L'enquête sur les pratiques de déplacement des habitants du Vieux-pays, menée par le bureau d'études Etéicos, vient d'être achevée. L. Tubeuf en a présenté les principales conclusions. La consultation effectuée auprès de 120 habitants du Vieux-pays (45% d'hommes, 55% de femmes,

majoritairement dans la tranche d'âge 30-50 ans) nous informe que 91% des habitants du Vieux-pays ont au moins une voiture et que les transports publics ne sont pas adaptés aux besoins. Les habitants font très peu de remarques concernant les créneaux des bus le matin et le soir, mais se disent insatisfaits de la fréquence transports pendant la journée. L'étude préconise qu'il faut privilégier pour l'instant des stratégies d'optimisation de l'offre actuelle des transports en commun, plutôt que de créer de nouveaux modes de transport. Il s'avère donc nécessaire d'améliorer la lisibilité des services de transport et de renforcer la cohérence de l'offre. Le bureau d'études propose une amélioration de la signalétique des lignes de bus régulières et de la lisibilité des horaires. Il faut améliorer les circuits des lignes 619, 607 et T'Bus. Une révision des lignes spécifiques est souhaitable, notamment celle de la navette Filéo – dont l'usage est pour l'instant destiné aux employés et aux usagers de la plateforme aéroportuaire. Le service de transport à domicile pour les personnes âgées du Centre communal d'action sociale (CCAS) mérite d'être davantage développé. L'affichage classique sur tous les arrêts de bus et l'affichage numérique de l'arrêt du bus de la gare du Vert Galant doivent être améliorés.

Il a été précisé que la compétence « transports publics » appartient désormais à la Communauté d'agglomération Terres de France, afin d'assurer une meilleure cohérence de la desserte de l'ensemble du territoire intercommunal. C'est donc cette structure qui doit décider des futurs projets concernant les transports.

Questions et avis des habitants

Les habitants confirment certains constats, mais souhaitent connaître les détails de la réalisation de l'enquête et avoir des précisions sur les suites qui vont être données. Une réunion publique spécifique devrait être prochainement organisée pour que le bureau d'étude Etéicos expose les résultats de son enquête.

Suppression de la navette scolaire pour le collège Ronsard suite au transfert de la compétence « circuits spécifiques scolaires » au Syndicat des transports publics d'Ile de France (STIF)

Le STIF, qui est en charge de la gestion et du financement du transport scolaire pour la région depuis 2005, reprend gestion totale des transports scolaires de Tremblay à partir du 1 septembre 2011. Selon les critères du STIF, un « circuit spécial scolaire » peut être créé, si les critères suivants sont remplis : absence de lignes régulières, lignes régulières inadaptées, meilleur rapport coût/service, au moins 15 élèves de moins de 21 ans habitant à plus de 3 km du collège. La navette scolaire du collège Ronsard ne remplit pas ces critères. Ainsi, la collectivité pourrait demander au STIF la délégation du transport scolaire, mais cela signifierait d'en assumer le coût d'environ 120 000 euros/an pour 100 élèves (1200 euros/an/élève). Une réunion spécifique avec les parents des élèves du collège sera organisée très rapidement, car il s'avère nécessaire de réfléchir avec les habitants sur une nouvelle organisation du trajet des enfants jusqu'à l'école. Si les habitants souhaitent faire une pétition, ils seront soutenus par les élus.

Questions et avis des habitants

Il faudra informer tous les parents qu'il n'y aura plus de navette à partir de la rentrée, afin qu'ils puissent s'organiser autrement à la rentrée. Il faut également qu'ils soient au courant combien le transport des enfants va leur coûter. La suppression de la navette aura des impacts sur le quotidien des enfants : heures d'aller et de retour de l'école, repas de midi,...

▪ **Modernisation des services publics : réouverture du point Poste et installation d'un Distributeur Automatique de Billets (DAB)**

Les travaux de sécurisation du point Poste sont en cours d'achèvement. La Poste ouvrira le 14 juin et l'agent reprendra sereinement ses activités. Les habitants vont pouvoir récupérer leurs lettres et colis là-bas à partir de cette date.

Une deuxième réponse négative a été faite par la Poste concernant la possibilité d'installer un DAB. La municipalité est en train de contacter d'autres banques, comme le « Crédit Mutuel », pour connaître leurs conditions d'installation d'un DAB.

Avis des habitants

Les habitants proposent d'attendre tout d'abord la réponse de cette banque, avant de se lancer dans d'autres démarches de mobilisation.

▪ **Mise en place effective du nouveau règlement du parc du Château bleu**

Le règlement du Château bleu qui a été travaillé avec les habitants est désormais mis en place depuis le début du mois de mai. Les horaires d'ouverture du parc sont donc modifiés pour mieux convenir aux besoins des habitants, et les jeux y sont autorisés.

Avis des habitants

Les habitants se disent très satisfaits de cette modification. Certains constatent que le parc est beaucoup plus utilisé depuis le changement du règlement. Les parents ont remarqué que les institutrices de l'école amènent aussi leurs élèves au parc pour jouer au ballon.

Un souhait a été exprimé d'installer plus d'espaces de jeux dans le quartier. Il faudra néanmoins que les aires de jeux soient ouvertes, car les jeux couverts se transforment en lieu de rassemblement pour les jeunes le soir et subissent plus souvent des dégradations.

▪ **Efforts de maintien du cabinet médical suite au départ de Docteur Aoustin**

Le Dr Aoustin, qui tenait le cabinet médical de quartier, a annoncé son départ de Tremblay il y a quelques semaines. La municipalité s'est mobilisée afin de trouver un remplaçant. Un médecin s'est déjà présenté en mairie, mais a finalement pris la décision de ne pas s'installer au Vieux-pays. La municipalité continue les recherches et a déjà demandé au bailleur Vilogia, qui est le propriétaire du local du cabinet, de maintenir l'usage actuel de celui-ci pour faciliter l'installation d'un nouveau médecin. Si le médecin n'est pas remplacé d'ici deux mois, le pôle Santé va étudier la possibilité d'installer une permanence au Vieux-pays.

Avis des habitants

Les habitants espèrent qu'un nouveau médecin va bientôt s'installer et proposent que la Ville passe des annonces dans les journaux spécialisés et contacte des associations de médecins afin de communiquer sur les besoins locaux en matière d'accès aux soins. Ils s'inquiètent du devenir de leur dossier médical qui n'a pas été restitué par le Dr Aoustin.

▪ **Gestion de campements sauvages des gens du voyage**

Les habitants ont signalé le grand nombre de caravanes de gens de voyage qui s'étaient installées au Vieux-pays, cette fois en périphérie du quartier, principalement sur un terrain privé. Les caravanes sont parties il y a quelques jours et le terrain de leur stationnement a été nettoyé.

Il est rappelé que la Ville dispose depuis 2004 d'une aire communale provisoire d'accueil des gens du voyage, citoyens français munis d'autorisations de stationnement. Cette aire d'une trentaine de places est gérée par le Seapfa (Syndicat intercommunal regroupant les villes de Tremblay, Sevran, Villepinte, le Blanc-Mesnil et Aulnay-sous-Bois). Cet organisme est également en charge de la gestion des nouvelles aires d'accueil d'Aulnay (ouverte depuis 2009) et du Blanc-Mesnil (ouverte depuis avril 2011). Un projet d'une aire intercommunale est actuellement à l'étude.

Questions et avis des habitants

Les habitants souhaitent mieux connaître les dispositifs de gestion de campements des gens de voyage, car leur présence au Vieux-pays est récurrente.

Prochaines réunions

Comme demandé par les habitants, les dispositifs de gestion des campements des gens de voyage vont être présentés lors de la prochaine réunion du conseil de quartier. Le projet de jardins familiaux, qui n'a pas pu être présenté lors de cette rencontre en raison de contraintes de temps, sera également débattu à la prochaine réunion.

Il a été proposé que le prochain atelier à mettre en place soit « Sport, culture, éducation ». Dans son cadre pourraient être abordés les possibilités d'installation d'équipements sportifs et d'aménagement d'un plateau d'évolution, mais également des projets de manifestations culturelles et de fêtes de quartier.